



Centre de Recherche Politique d'Abidjan

CENTRE DE RECHERCHE POLITIQUE D'ABIDJAN (CRPA)

--- Policy Paper ---

PROGRAMME NATIONAL SUR LE DIALOGUE POLITIQUE (PNDP)

Thème :

**LA TOLERANCE POLITIQUE
POUR LA RECONCILIATION
NATIONALE EN CÔTE D'IVOIRE**

En partenariat avec la fondation National Endowment for Democracy



National Endowment *for* Democracy

Supporting freedom around the world

- *Novembre 2019* -

PUBLIE PAR

Centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA)

Localisation : Côte d'Ivoire / Abidjan, Cocody – Angré, Star 5, Villa 40.

Adresse : 27 BP 880 ABIDJAN 27

Contacts : (+225) 22 42 40 47 / 57 87 06 40 / 04 10 84 62

Réseau social : www.Facebook.com/CentrederecherchepolitiqueAbidjan

Courriel : info@crpa-ci.org // Site : www.crpa-ci.org

COMITE DE REDACTION

Equipe CRPA

Dr. FLAN Moquet César, Politologue, Consultant, Enseignant-chercheur et Directeur du CRPA

BAROU Christian, Juriste et Membre du pool pluridisciplinaire du CRPA

ANVO Okobé Kevin, Politologue et Chargé de Programmes au CRPA



REMERCIEMENTS

LE CENTRE DE RECHERCHE POLITIQUE D'ABIDJAN VOUDRAIT TRADUIRE SES PROFONDS REMERCIEMENTS A LA FONDATION AMERICAINE *NATIONAL ENDOWMENT FOR DEMOCRACY* (NED) POUR SA CONFIANCE ACCORDEE A TRAVERS SON APPUI FINANCIER QUI A FACILITE LA REALISATION DES ACTIVITES DE CE PROGRAMME NATIONAL SUR LE DIALOGUE POLITIQUE EN CÔTE D'IVOIRE (PNDP).

L'EQUIPE DU CRPA EXPRIME SA GRATITUDE A TOUTES LES PERSONNES AYANT PRIS PART AUX ACTIVITES DU PNDP, CONTRIBUANT AINSI AU RENFORCEMENT DU DIALOGUE POLITIQUE, DE LA RECONCILIATION NATIONALE ET DE LA COHESION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE. NOUS REMERCIONS EGALEMENT TOUTES LES AUTORITES POLITIQUES, ADMINISTRATIVES, COUTUMIERES ET RELIGIEUSES DES LOCALITES VISITEES POUR LEUR FRANCHE COLLABORATION.

SOMMAIRE

AVANT-NOTES.....	4
RESUME EXECUTIF	5
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	7
PREMIERE PARTIE : DIALOGUE POLITIQUE ET RECONCILIATION EN CÔTE D'IVOIRE : QU'EN PENSENT LES POPULATIONS ?	8
I. APPROCHE DU DIALOGUE POLITIQUE NATIONAL.....	10
II. DEFIS INHERENTS AU DIALOGUE POLITIQUE EN CÔTE D'IVOIRE	12
III. RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS AU PROGRAMME POUR UNE PAIX DURABLE EN CÔTE D'IVOIRE	17
DEUXIEME PARTIE : REGARD SUR LES PROBLEMES DE FOND ENTRAVANT LE PROCESSUS DU DIALOGUE POLITIQUE, DE LA RECONCILIATION NATIONALE ET DE LA COHESION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE.....	20
I. LA PROBLEMATIQUE DU FONCIER RURAL.....	21
II. RECONSTRUCTION SOCIALE ET RECONCILIATION EN CÔTE D'IVOIRE : LA PAIX PAR LA POLITIQUE.....	25
III. LES EPINEUSES QUESTIONS DES CRIMES, DES PRISONNIERS, ET DES REFUGIES DE LA CRISE POSTELECTORALE.....	29
<u>ANNEXES.....</u>	33

AVANT-NOTES

Créé en 2014, le Centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA) est une association indépendante à caractère scientifique et à but non lucratif, régie par la loi N° 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations de la République de Côte d'Ivoire. Le *Think Tank* entend contribuer par la recherche, la formation et la médiation à la stabilité et à la durabilité des institutions en Côte d'Ivoire et en Afrique. Les questions liées à la démocratie, aux conflits et aux migrations sont les champs clés des activités du CRPA. Le Centre de Recherche Politique d'Abidjan dispose d'un pool pluridisciplinaire composé d'une dizaine de chercheurs.

Le CRPA s'est engagé à agir en faveur de l'ancrage démocratique en Côte d'Ivoire par de nombreuses activités sur diverses thématiques parmi lesquelles la problématique de la bonne gouvernance, de la représentativité politique des femmes, de l'implication des jeunes dans la vie politique en Côte d'Ivoire et de la cohésion sociale. Au nombre de ces activités, on peut citer des conférences, des panels, des séminaires de renforcement de capacités. Les liens ci-dessous illustrent son intérêt pour les secteurs susmentionnés :

- <http://www.crpa-ci.org/fr/conférences/conférence-du-jeudi-8-octobre-2015;>
- <http://www.crpa-ci.org/fr/conférences/conférence-12-novembre-2015;>
- <http://www.crpa-ci.org/fr/conférences/cohesion-sociale-et-consolidation-de-la-paix-en-côte-d'ivoire-enjeux-des-elections;>
- <http://www.crpa-ci.org/fr/conférences/panel-sur-les-revendications-syndicales-et-la-stabilité-sociale-en-côte-divoire...>
- Rapport d'étude sur la thématique de l'immigration du travail en Côte d'Ivoire, disponible sur : <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/elfenbeinkueste/14929.pdf>

Ainsi, dans la continuité de ses activités et dans le souci d'un environnement de paix durable en Côte d'Ivoire, le CRPA a initié un programme sur le dialogue politique en Côte d'Ivoire intitulé « *LA TOLERANCE POLITIQUE POUR UNE RECONCILIATION NATIONALE* ». Ce programme, qui s'est tenu d'octobre 2018 à novembre 2019, a bénéficié du soutien financier de la fondation américaine ***National Endowment for Democracy (NED)*** dans le but de soutenir l'ensemble des initiatives en faveur de la reconstruction sociale, de la démocratie et de la paix en Côte d'Ivoire.

RESUME EXECUTIF

Environ dix ans après la fin de la profonde crise post-électorale de 2011 en Côte d'Ivoire, les tensions politiques augmentent à nouveau à l'approche de l'élection présidentielle de 2020. La reconfiguration de la scène politique accroît les enjeux pour la prochaine élection présidentielle en raison d'une part de l'émergence de nouvelles forces suscitées par la dislocation d'importants groupements politiques; et d'autre part de la persistance des passifs non soldés de la crise postélectorale de 2010-2011.

Au gré de ces circonstances et dans sa mission de travailler à la stabilité des institutions et à la durabilité de la paix, le Centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA) a entrepris d'exécuter un programme national sur le dialogue politique en Côte d'Ivoire (PNDP) intitulé « **LA TOLERANCE POLITIQUE POUR LA RECONCILIATION NATIONALE** ».

Soutenu par la fondation américaine **National Endowment for Democracy (NED)**, le CRPA a parcouru dix (10) localités du pays pour en consulter les forces vives dans un esprit de dialogue inclusif en faveur de la paix en Côte d'Ivoire. Des ateliers-débats, des panels, des forums et des conférences ont été organisés à cette fin. Ces activités ont porté sur différentes thématiques:

1. Avec les forces vives des localités visées, le thème « **Dialogue politique en Côte d'Ivoire : approches, défis et perspectives** » a été traité sous la forme d'atelier-débat;
2. Pour encourager les journalistes à jouer leur rôle dans le processus du dialogue politique national, une activité a porté sur le thème « **Dialogue politique, réconciliation nationale et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : rôle et responsabilité des médias** »;
3. Pour faire l'état des lieux et dresser le bilan des Droits humains qui sous-tendent les aspects du dialogue politique et de la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire, le CRPA a organisé une conférence sur le thème « **Droits de l'Homme, réconciliation nationale et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : quelles interactions ?** »;
4. Pour discuter du bilan du processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale, le CRPA a sollicité et obtenu une communication du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté sur le thème

« L'Etat de Côte d'Ivoire et le processus de réconciliation nationale : bilan, enjeux et perspectives »;

5. Afin de recueillir les opinions et avis des leaders politiques et religieux ainsi que de ceux de la société civile au plan national, le CRPA a organisé un forum d'échanges sur le thème **« Regard des politiques, des religieux et de la société civile sur le processus de réconciliation et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire »**.

La finalité du projet est de présenter les perceptions recueillies à partir de toutes ces activités, en faire une synthèse et formuler des recommandations dans un document d'orientation à mettre à la disposition des décideurs et leaders politiques, des responsables religieux, des chefs coutumiers, de la société civile, des partenaires au développement, etc. Il s'agit d'une contribution du CRPA au renforcement du dialogue politique, au processus de réconciliation et à la consolidation de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFD : AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

APDH : ACTION POUR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

CEDEAO : COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CEI : COMMISSION ELECTORRALE INDEPENDANTE

CDVR : COMMISSION DIALOGUE, VERITE ET RECONCILIATION

CICR : COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

CONARIV : COMMISSION NATIONALE DE RECONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES VICTIMES

CRPA : CENTRE DE RECHERCHE POLITIQUE D'ABIDJAN

FACI : FORCES ARMÉES DE CÔTE D'IVOIRE

INS : INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

MSCSLP : MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

NED : NATIONAL ENDOWMENT FOR DEMOCRACY

OIM : ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

ONG : ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE

PNDP : PROGRAMME NATIONAL SUR LE DIALOGUE POLITIQUE

RSS : REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE

PREMIERE PARTIE

**DIALOGUE POLITIQUE,
RECONCILIATION NATIONALE ET
COHESION SOCIALE EN CÔTE
D'IVOIRE : QU'EN PENSENT LES
POPULATIONS ?**

Le Centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA) a initié en octobre 2018, avec le soutien de la fondation américaine *National Endowment for Democracy (NED)*, le Programme National sur le Dialogue Politique (PNDP) en Côte d'Ivoire intitulé « **LA TOLERANCE POLITIQUE POUR LA RECONCILIATION NATIONALE** ».

Prévu pour une période d'un an, le projet s'est fixé comme objectif principal d'accompagner les initiatives en faveur de la paix en Côte d'Ivoire et de parvenir à de nouvelles perspectives qui soutiendraient le processus de dialogue politique en vue de promouvoir la réconciliation nationale et la cohésion sociale à travers une participation inclusive.

Conscient de ce que le principal facteur des crises en Côte d'Ivoire est inhérent à la pratique politique, le CRPA entend, par ce programme, amener les différents acteurs à s'inscrire résolument et à s'investir davantage dans le processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale dans l'intérêt de la Côte d'Ivoire.

Sur la base du principe d'inclusion, le CRPA, soutenu à cet effet par la fondation NED, a entrepris une série d'activités, de décembre 2018 à novembre 2019, dans le cadre de ce **Programme National sur le Dialogue Politique en Côte d'Ivoire (#PNDP_2018-2019)**. Dix localités-cibles¹ ont été visitées. Ce sont:

- **BOUAKE** (8 décembre 2018);
- **YAMOOUSSOUKRO** (19 janvier 2019);
- **DAOUKRO** (9 février 2019);
- **BONDOUKOU** (22 février 2019);
- **GAGNOA** (15 mars 2019);
- **KORHOGO** (6 avril 2019);
- **SAN-PEDRO** (13 juin 2019);
- **SEGUELA** (24 juillet 2019);
- **DUEKOUE** (26 juillet 2019);
- **ABIDJAN** (28 août, 03 et 10 septembre 2019).

¹ Cette sélection repose sur un choix raisonné. A défaut de pouvoir couvrir toutes les régions et districts de la Côte d'Ivoire, nous avons procédé à une sélection en tenant compte des facteurs suivants: certaines localités sont capitales de l'État (Abidjan, Yamoussoukro) et d'autres localités comptent parmi les fiefs des principaux partis politiques au regard de leur ancrage sociologique (Daoukro, Gagnoa, Korhogo). Il s'agit aussi de localités ayant été fortement marquées par la crise militaro-politique de 2002 à 2011 et/ou qui se présentent aujourd'hui comme des zones à fort risque de conflit.

Ces différentes activités, tenues sous diverses formes (entretien, focus group, causerie-débat, conférence, panel et forum d'échanges), ont permis au CRPA de consulter les forces vives des localités cibles respectives aux fins de recueillir leurs approches du dialogue politique national, d'identifier les importants défis qui mettent en mal le processus de dialogue politique et de formuler des recommandations idoines pour consolider durablement le tissu social et la paix en Côte d'Ivoire.

Toutes ces activités ont enregistré la participation effective de neuf cent soixante-quinze (975) personnes au moins représentant un échantillon constitué de responsables de partis et mouvements politiques, d'associations de jeunes, d'associations de femmes, d'élus et d'autorités administratives, de leaders religieux et communautaires, d'étudiants, de journalistes et de membres d'autres composantes de la société civile.

I. APPROCHE DU DIALOGUE POLITIQUE NATIONAL

Dans son appréhension sémantique, le dialogue conduit à un procédé d'échange de paroles, d'entretien entre deux ou plusieurs personnes (en grec, « **dia** » et « **logos** » signifient respectivement « **au travers, par, entre** » et « **parole, raison, verbe** »)², soutenu par la raison, le discernement et la sagesse.³ De ce point de vue, l'on peut distinguer le dialogue de la discussion et du débat qui renvoient à une forme d'opposition d'idées, d'opinions ; car le dialogue invite à un mode de conversation suscitant une interpénétration des positions de l'un à l'autre afin de permettre aux interlocuteurs de mieux se comprendre et aboutir à des concessions, à une fin commune. C'est ce que défend Dominique Pire⁴ par l'assertion suivante : "*Le dialogue consiste pour chacun à mettre provisoirement entre parenthèses ce qu'il est et ce qu'il pense pour essayer de comprendre et d'apprécier, même sans le partager, le point de vue de l'autre...*"⁵.

² LeMonde.fr, étymologie de Dialogue, voir https://dicocitations.lemonde.fr/definition_littre/7669/Dialogue.php, consulté le 10 octobre 2019.

³ Espace Français.com, définition du Dialogue, voir <https://www.espacefrancais.com/le-dialogue/>, consulté le 10 octobre 2019.

⁴ Dominique Pire, Prix Nobel de la paix 1958, fondateur de l'Université de la Paix, Namur, Belgique, Prix repéré sur <https://www.universitedepaix.org/pdf/cahiers/cahier0.pdf>, consulté le 10 octobre 2019.

⁵ Dominique Pire cité par l'ONG Graine de Paix : <https://www.grainesdepaix.org/fr/ressources-de-paix/dictionnaire-paix-education/dialogue>, consulté le 11 octobre 2019

Ainsi, contrairement à ce que l'on pourrait croire, le dialogue n'est pas un discours. Un discours est l'énoncé d'une démonstration, voire d'un avis sur un sujet donné. Le dialogue n'est pas non plus une conversation. Une conversation est un enchaînement de discours entrecoupés et non reliés entre eux pour produire un raisonnement commun entre les participants. Le dialogue, quoi qu'il mette en relation deux ou plusieurs personnes ou parties, invite les interlocuteurs à laisser chacun exprimer ses idées, ses opinions, et parfois ses émotions ; encore plus quand celles-ci sont divergentes. Dans le dialogue, c'est par l'écoute qu'on apprend à partager, y compris à partager la douleur mutuellement infligée. Un dialogue réussi produit un diagnostic intégrant tous les arguments des participants et une conclusion dans laquelle ils se retrouvent. *Le dialogue pousse donc chacun à voir le meilleur de l'autre et à puiser dans le meilleur de soi-même.*⁶

C'est dans cet esprit que les différents participants au PNDP ont appréhendé la problématique du dialogue politique national, le désignant, pour la plupart, comme un processus à même de renforcer la démocratie, garantir la paix, le bien-être social et surtout soutenir un développement véritable. Pour eux, le dialogue politique national doit permettre l'inclusion et la participation de plusieurs acteurs représentatifs de la diversité politique, religieuse, ethnique, régionale, socio-professionnelle, etc. Le dialogue politique implique la tolérance; c'est-à-dire l'acceptation des différences, l'acceptation même du droit à la différence. Le dialogue politique est un moyen de parler, d'échanger sur la gestion de l'Etat, afin de favoriser l'entente et la solidarité.

En s'inscrivant dans la logique du programme (PNDP), le dialogue politique sur fond de tolérance et de réconciliation nationale est à inscrire dans le registre de la promotion de la paix. Ainsi, tolérer, au sens de l'acceptation des différences aux plans idéologique, religieux, ethnique, régional, etc., c'est favoriser la paix. Partant, la tolérance politique est un facteur de développement humain.

Le présent programme a un intérêt politique et social. Selon les différents intervenants à ces ateliers, malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics, les autorités religieuses, la société civile ivoirienne, les partenaires internationaux pour parvenir à une paix durable, fort est de constater qu'il existe encore de nombreux obstacles

⁶ "L'Appel pour la paix", Rencontre interreligieuse à Palerme, sept. 2002, organisée par la Communauté Sant'Egidio, consulté sur <https://www.grainesdepaix.org/fr/ressources-de-paix/dictionnaire-paix-education/dialogue>, le 11 octobre 2019

à surmonter. Conscient de cela, les intervenants aux ateliers respectifs du PNDP ont relevé ces différents défis et formulé des recommandations.

II. LES DEFIS INHERENTS AU DIALOGUE POLITIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

Tout au long des différentes phases du PNDP, les échanges interactifs entre les initiateurs du projet et les participants ont été fort enrichissants, permettant ainsi de soulever les problèmes de fond qui mettent en mal le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire et bloquent le dialogue entre les acteurs politiques. En effet, les participants, tout en saluant les efforts consentis par les pouvoirs publics en vue d'œuvrer à la paix, ont pointé du doigt des problèmes encore prégnants. Pour les intervenants, les défis auxquels se trouve confrontée la Côte d'Ivoire et qui perturbent le bon déroulement du dialogue politique national sont multiples et divers.

A. INSTRUMENTALISATION ET PROPAGANDE

Pour certains membres de la société civile ivoirienne, il y a lieu de relever que certains acteurs politiques utilisent *l'ethnie et de la religion comme instruments pour en récolter des dividendes politiques*⁷. Cette attitude est source de division et de conflits intercommunautaires, contribuant ainsi à fragiliser la cohésion et le dialogue politique nationale.

Ensuite, il y a **le culte de la personnalité voué aux principaux acteurs politiques en Côte d'Ivoire**⁸. De tels comportements ne peuvent que nuire au dialogue politique national dans la mesure où, les partisans et sympathisants des leaders politiques sont constamment animés par la volonté de prendre fait et cause pour leur leader, en recourant parfois même à la violence.

De plus, **la protection à tout prix des intérêts des hommes et femmes politiques et ce en faisant fi des conséquences**⁹ qui pourraient en découler constitue un frein important

⁷ Propos recueillis des interventions de membres de la société civile lors des ateliers préparatoires (Etapas de Bouaké, Daoukro, Bondoukou, Gagnoa et San-Pedro).

⁸ Propos recueillis des interventions de membres de la société civile lors des ateliers préparatoires (Etapas de Yamoussoukro et Duekoué).

⁹ Propos recueillis des interventions de membres de la société civile et des partis politiques lors des ateliers préparatoires (les étapes de Bouaké, Yamoussoukro, Bondoukou, Gagnoa, Korhogo, San-Pedro et Abidjan).

au dialogue politique national et à la paix en Côte d'Ivoire; notamment dans un contexte de reconstruction sociale. En effet, les hommes et femmes politiques devraient davantage se préoccuper du bien-être des populations et non singulièrement de leurs intérêts personnels. Autrement dit, il faudrait aller contre cette conception qui voit en la politique le meilleur canal pour s'enrichir; d'où la légitimation de toutes actions – y compris au mépris de la loi et du bon sens - en vue de conserver ou conquérir le pouvoir d'Etat.

Aussi, les intervenants ont-ils tenu à pointer du doigt **le caractère partisan des médias ivoiriens¹⁰ et l'utilisation malsaine des réseaux sociaux¹¹**. Ce caractère partisan n'est pas mauvais en soi. Mais dans le cas de la Côte d'Ivoire, certains médias participent à la détérioration de la situation socio-politique. De fait, ces médias sont source de désinformation, et incitent à la haine. De même, les réseaux sociaux sont aussi un problème pour la paix en Côte d'Ivoire car très mal utilisés. En effet, certains individus s'y adonnent à la désinformation massive par les Fake news et à la propagande haineuse. Les réseaux sociaux sont devenus le lieu par excellence des invectives, des diatribes, des attaques gratuites de chaque camp contre l'autre. Les internautes sont devenus le prolongement des acteurs politiques inscrits dans une logique d'antagonisme et de confrontation. Tous ces éléments contribuent activement à décourager le dialogue politique national, à mettre en mal la cohésion sociale et la paix.

B. MANQUE DE FORMATION POLITIQUE ET DEFICIT DEMOCRATIQUE

Devant un électorat peu ou mal formé dans un contexte où la politique est source de tension, l'instauration d'une paix durable passe incontestablement par la formation politique des citoyens, responsabilité des partis politiques. Fort malheureusement les participants aux ateliers du PNDP ont dénoté une **insuffisance de formation adéquate sur la politique et les principes démocratiques au sein des partis¹²**. En fait, il est reproché ici aux partis politiques une faible formation voire une absence de formation de leurs militants et même de certains leaders de partis et mouvements politiques sur les règles élémentaires

¹⁰ Propos recueillis des interventions de la société civile (Etapes de Daoukro, Korhogo, San-Pedro).

¹¹ Propos recueillis des interventions de la société civile et des partis politiques (Etapes de Bondoukou et Séguéla).

¹² Extrait des interventions de la société civile et des partis politiques lors des ateliers préparatoires (Etapes de Bouaké, Korhogo, San-Pedro).

du jeu démocratique. Cette insuffisance est criante et source de problèmes de nature à troubler la quiétude et la stabilité.

Par ailleurs, les participants ont décrié **la faible communication entre les différents partis politiques ivoiriens et notamment entre les principaux belligérants de la crise de 2011**¹³. Cet état de fait est déplorable dans la mesure où les populations s'alignent systématiquement derrière leur leader. Une crispation de la situation dans le champ politique entraîne une crispation entre les populations et les communautés. Les comportements belligènes au niveau des populations et des communautés sont la résultante de l'intolérance politique au niveau de l'élite. En Côte d'Ivoire, les masses suivent les hommes et non les idéaux.

A côté de cette insuffisance de « culture civique », les participants au PNDP ont identifié un obstacle de plus au dialogue politique national : **les nombreuses divisions au sein des partis politiques ivoiriens**¹⁴. Nombreux sont les partis politiques divisés ou menacés de division en raison de divergences profondes (le Front Populaire Ivoirien, le Parti Ivoirien des Travailleurs, le Mouvement des Forces d'Avenir, le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, etc.). Cette situation pose le problème de la légitimité qui constitue un paramètre essentiel dans la conduite et la réussite du dialogue politique.

Comme autre entrave à surmonter pour un renforcement du dialogue politique national, les participants ont soulevé le problème de **l'alternance politique et le respect des dispositions de la Constitution**¹⁵. Cette préoccupation mériterait d'être abordée avec beaucoup de sérénité et de retenue pour éviter de saper tous les efforts en faveur de paix en Côte d'Ivoire.

C. CRISE DE REDEVABILITE ET INJUSTICE SOCIALE

Il naît dans les relations entre gouvernants et gouvernés une crise de confiance. Les participants ont dénoncé la « **justice à deux vitesses** » **qui aurait prévalu suite à la crise post-électorale de 2011**¹⁶, suscitant ainsi des frustrations importantes auprès de certaines

¹³ Propos recueillis des interventions de la société civile et des partis politiques (Etapas de Korhogo, San-Pedro, Duekoué.).

¹⁴ Extrait des interventions d'autorités municipales lors des activités sur le PNDP à Abidjan.

¹⁵ Propos recueillis des interventions de la société civile, des partis politiques (Etapas de Daoukro, Bondoukou, Duekoué, Abidjan)

¹⁶ Propos recueillis des interventions de la société civile (Etapas de Bouaké, Yamoussoukro, San-Pedro.).

populations. En effet, des participants ont souligné le fait que la justice se serait déchainée contre une seule partie au conflit postélectoral.

Par ailleurs, les intervenants ont aussi identifié comme frein au dialogue politique national **la discrimination dans l'attribution et le recrutement aux emplois publics**¹⁷. Selon eux, cet état de fait ne fait qu'exacerber les frustrations au sein des populations, notamment les plus pauvres. Tout ceci renforcerait l'intolérance politique et la réconciliation nationale se verrait subséquemment fortement impactée.

Toujours dans le cadre des défis inhérents au dialogue politique pour la réconciliation nationale, les intervenants ont mis en exergue la question de **la violation des libertés fondamentales de certains « cadres » pour leur prise de position politique**¹⁸.

Un autre obstacle mentionné par les intervenants durant les ateliers préparatoires, c'est **la négation de la nationalité ivoirienne à certaines personnes**¹⁹. Il s'agit ici d'une distinction qui serait faite entre « Ivoiriens de souche » et « Pas vrais Ivoiriens » à cause notamment des origines, du patronyme, etc. Ce comportement discriminatoire est aussi un frein au dialogue politique et à la cohésion nationale puisque suscitant de grandes frustrations dans une frange de la population.

D. PROBLEME DE FONCIER RURAL ET INEGALITE SOCIALE

Pour les participants, l'un des défis les plus pressants à surmonter pour un renforcement du dialogue politique national, la réconciliation nationale et la cohésion sociale reste **le problème du foncier rural**²⁰. La question du foncier rural est revenue de façon récurrente dans les ateliers préparatoires. Dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire en général, et dans le Guémon²¹ en particulier, les populations ont abordé la question du foncier rural avec beaucoup de préoccupation. La terre y aurait toujours constitué l'une des premières causes de conflits intercommunautaires.

¹⁷ Propos recueillis des interventions de la société civile lors du passage à Gagnoa.

¹⁸ Propos recueillis des interventions la société civile et des partis politiques (Etapes de Bondoukou et Séguéla.).

¹⁹ Propos recueillis des échanges avec la société civile et les partis politiques lors des ateliers préparatoires à San-Pedro et Séguéla.

²⁰ Entretien avec la société civile, les partis politiques, les chefs de terre et chefs de villages (Etapes de Gagnoa, Duekoué, Korhogo, San-Pedro).

²¹ Le problème du foncier rural met à rude épreuve la cohésion sociale à Duekoué et sape tous les efforts en faveur de la construction d'une paix durable. Cf. Rapport Afrique N°2012 de International Crisis Group, publié le 28 janvier 2014.

De plus, ***la pauvreté des populations et le chômage chez les jeunes en particulier***²² sont des entraves sérieuses à la paix et au dialogue politique national en Côte d'Ivoire. En effet, après leurs cursus de formation, un très grand nombre de jeunes sont livrés à eux-mêmes, n'exerçant aucune activité professionnelle. Désœuvrés, ces jeunes deviennent alors une catégorie facilement manipulable, des instruments que les politiques exploitent à souhait.

Pour conclure, il apparaît évident que de nombreuses difficultés subsistent. Elles entravent considérablement la réussite totale du dialogue politique national entamé depuis la fin de la crise-postélectorale par les autorités et les partenaires de la Côte d'Ivoire. Toutefois, selon les participants, ces problèmes peuvent être résolus si la volonté politique ne manque pas. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils suggèrent des propositions et font des recommandations.

²² Intervention de la société civile (Etapes de Bouaké, Bondoukou, Duekoué, Yamoussoukro et Abidjan.).

III. RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS AU PROGRAMME POUR UNE PAIX DURABLE EN CÔTE D'IVOIRE

Pour renforcer le dialogue politique national et conduire la Côte d'Ivoire à une paix durable, les différents intervenants aux activités du PNDP ont fait des recommandations:

- encourager les contacts et échanges entre les leaders politiques en Côte d'Ivoire – l'entente au sommet, impactera positivement les populations; ²³
- éviter la personnalisation des partis politiques en Côte d'Ivoire pour mettre fin au culte de la personne, le « suivisme du leader par tous les moyens »; ²⁴
- favoriser la formation politique des militants (même en langues vernaculaires pour plus d'impact) et des leaders politiques; une formation axée sur la promotion des valeurs démocratiques; ²⁵
- former les populations et les partis politiques sur les moyens légaux de revendications afin de mettre fin aux revendications par la violence et autres actes de vandalisme; ²⁶
- sensibiliser les acteurs politiques à rechercher l'intérêt supérieur de la Nation au détriment des considérations personnelles et égoïstes; ²⁷
- accroître la représentativité des femmes aux postes politiques et les inciter à prendre part massivement au processus de dialogue politique; ²⁸
- encourager des discours conciliateurs, rassembleurs surtout à l'approche de l'élection présidentielle de 2020 au lieu de tenir des propos haineux, belligènes à même de troubler la quiétude des populations; ²⁹

²³ Propos recueillis des interventions de membres de la chefferie traditionnelle, de la société civile, de responsables des ressortissants de CEDEAO (Etapes de Bouaké, Séguéla, Bondoukou, Korhogo, Duekoué et Abidjan)

²⁴ Intervention de la société civile, de membres de certains partis politiques, de leaders communautaires (Etapes de Duekoué, de Séguéla, Abidjan).

²⁵ Intervention de la société civile, d'hommes religieux, d'étudiants (Etapes de Séguéla, Bouaké, Korhogo, San-Pedro).

²⁶ Intervention de la société civile, de guides religieux (Etapes de Gagnoa, Yamoussoukro, Korhogo).

²⁷ Intervention de la société civile, de chefs coutumiers, d'hommes religieux (Etape de Yamoussoukro, Gagnoa, San-Pedro, Abidjan).

²⁸ Intervention de la société civile (Etapes de Bouaké, Gagnoa, Daoukro, Abidjan,).

²⁹ Intervention de la société civile, des autorités administratives et des partis politiques, des guides religieux (Etapes de Séguéla, Yamoussoukro, Bondoukou, Korhogo, San-Pedro, Duekoué et Abidjan).

- améliorer la gouvernance en Côte d'Ivoire en luttant efficacement contre la corruption, le clientélisme, le tribalisme; ³⁰
- favoriser une gouvernance inclusive et participative dans la gestion des affaires publiques; ³¹
- promouvoir un libéralisme à visage humain, plus soucieux de répondre réellement aux préoccupations des populations; ³²
- promouvoir la culture du mérite dans le recrutement aux emplois publics; ³³
- appliquer une justice équitable pour tous les citoyens; ³⁴
- poursuivre les efforts de libération des prisonniers de la crise postélectorale et la politique du retour des exilés; ³⁵
- garantir les libertés individuelles et le respect des droits humains; ³⁶
- respecter scrupuleusement les lois républicaines et le code électoral; ³⁷
- reformer la Commission Electorale Indépendante (CEI) en confiant sa gestion uniquement à la société civile; ³⁸
- sensibiliser les populations aux vertus de la tolérance, de la cohésion sociale et de la paix; ³⁹
- former les populations ivoiriennes au civisme et à la citoyenneté; ⁴⁰
- bannir l'exclusion sociale; ⁴¹

³⁰ Proposition de partis politiques (Etapas de Bondoukou, Daoukro et Abidjan.).

³¹ Intervention de la société civile (Etapas de Gagnoa, Bouaké, San-Pedro et Abidjan).

³² Propos recueillis de l'intervention des représentants de partis politiques lors de l'atelier préparatoire Abidjan.

³³ Entretien avec la société civile lors des étapes à Bouaké et Gagnoa.

³⁴ Intervention de partis politiques de l'opposition, d'étudiants, d'ONG (Etapas d'Abidjan, de Bondoukou, de Duékoué, de Bouaké).

³⁵ Propos recueillis de la société civile, des partis politiques et des autorités coutumières (Etapas de Bouaké, Yamoussoukro, Bondoukou, Korhogo, San-Pedro, Duekoué, Abidjan).

³⁶ Intervention de la société civile, de membres de la chefferie traditionnelle, des leaders communautaires, de membres de partis politiques d'opposition (Etapas de Bouaké, Daoukro, Bondoukou, Korhogo)

³⁷ Intervention de la société civile et de partis politiques (Etapas de Bondoukou, Daoukro, Séguéla).

³⁸ Intervention de la société civile et de partis politiques (Etapas de Bondoukou, Korhogo, San-Pedro, Duekoué).

³⁹ Intervention de la société civile, de leaders communautaires et religieux (Etapas de Bouaké, Bondoukou, Gagnoa).

⁴⁰ Intervention de la société civile, d'étudiants, de leaders communautaires et religieux (Etapas de Gagnoa, Bouaké, Bondoukou).

⁴¹ Entretien avec la société civile, des étudiants, des religieux (Etapas de Bouaké, Yamoussoukro, Gagnoa, San-Pedro).

- adapter la démocratie au contexte africain ; en mettant l'accent sur les valeurs africaines; ⁴²
- utiliser les communautés religieuses et coutumières comme un moyen d'appui pour sensibiliser les populations et les leaders politiques à la non-violence; ⁴³
- créer une plateforme de règlement pacifique des conflits basée sur le concept de « l'arbre à palabre » composée notamment de responsables politiques, de chefs coutumiers, de chefs religieux, de la société civile; ⁴⁴
- promouvoir les alliances à plaisanteries entre les communautés ethniques pour un renforcement de l'unité nationale; ⁴⁵
- inciter les médias à faire preuve de responsabilité et surtout à être des canaux de sensibilisation pour le dialogue politique national, la paix et la réconciliation nationale; ⁴⁶
- accroître la lutte sur les réseaux sociaux contre les campagnes d'intoxication « Fake News » et les dérives langagières; ⁴⁷
- lutter contre la pauvreté et le chômage des jeunes en créant des emplois, en encourageant à l'entrepreneuriat; ce qui devrait leur permettre de se prendre en charge et permettrait de lutter contre l'instrumentalisation politique; ⁴⁸
- régler durablement le problème du foncier rural en Côte d'Ivoire; ⁴⁹

⁴² Entretien avec la société civile, les chefs coutumiers, les leaders communautaires (Etapes de Yamoussoukro, Bondoukou, Gagnoa).

⁴³ Entretien avec la société civile et les partis politiques (Etapes de Bouaké, Bondoukou, San-Pedro, Séguéla).

⁴⁴ Entretien avec la société civile et les partis politiques (Etapes de Daoukro, San-Pedro, Yamoussoukro).

⁴⁵ Entretien avec la société civile, des membres de la chefferie traditionnelle et de partis politiques (Etapes de Daoukro, San-Pedro, Yamoussoukro).

⁴⁶ Entretien avec la société civile, des chefs coutumiers, des étudiants (Etapes de Daoukro, San-Pedro, Bondoukou, Korhogo).

⁴⁷ Entretien avec La société civile, des membres de partis politiques (Etape de Bouaké, Bondoukou, Gagnoa, Korhogo).

⁴⁸ Entretien avec les autorités administratives et la société civile (Etapes de Yamoussoukro, Korhogo, Gagnoa et Abidjan).

⁴⁹ Intervention de la société civile, de leaders communautaires et religieux, de chefs coutumiers (Etapes de Bouaké, Gagnoa, Duekoué, Korhogo, Séguéla)

DEUXIEME PARTIE

REGARD SUR LES PROBLEMES DE FOND ENTRAVANT LE PROCESSUS DU DIALOGUE POLITIQUE, DE LA RECONCILIATION NATIONALE ET DE LA COHESION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE

I. LA PROBLEMATIQUE DU FONCIER RURAL EN COTE D'IVOIRE

L'imminence de l'élection présidentielle d'octobre 2020 est au cœur des espoirs les plus fervents mais également des craintes les plus ancrées. A cet égard, si tous les acteurs politiques semblent avoir pris conscience de la préciosité de la paix, l'on ne saurait occulter toutefois sa fragilité, surtout dans un contexte pré-électoral où toutes les passions, toutes les colères qui ont autrefois justifié des crises manifestes sont susceptibles d'être exacerbées. Rêver de la paix, c'est bien, mais il faut savoir rêver les yeux ouverts; car les causes qui ont produit des effets néfastes hier, sont encore latentes et conservent leur caractère hautement belligène. Parmi celles-ci figure la difficile question du foncier rural, qui pour des raisons essentiellement idéologico-économiques, est devenue depuis l'accession à l'indépendance, le talon d'Achille de la stabilité en Côte d'Ivoire. Cependant, Il convient tout de même d'esquisser quelques recommandations pour une paix durable par la terre après avoir dressé brièvement un état des lieux.

A. LA DIFFICILE QUESTION DU FONCIER RURAL EN CÔTE D'IVOIRE

Le secteur du foncier rural en Côte d'Ivoire, pour des raisons historiques, politiques, juridiques et socio-économiques, peine à être efficacement règlementée; ce qui n'est sans compromettre l'ordre par le Droit.

▪ Au regard d'une réglementation laborieuse

Dès l'accession à l'indépendance, le postulat du « Père de la Nation » a été le lien intime entre le développement agricole et le développement économique; l'un conditionnant l'autre. La terre, étant devenue ainsi un instrument stratégique de puissance étatique, s'apprêtait à être dépouillée des symboles ancestraux et coutumiers qui lui permettaient d'assurer plusieurs grandes fonctions sociales. Elle devenait, par une encyclique du président Houphouët-Boigny, la propriété de qui la mettrait en valeur, natif ou non; ce qui va entraîner un déplacement massif des populations en provenance du nord et des pays voisins vers les zones forestières du sud et de l'ouest du territoire national. Toutefois, cette joyeuse déclaration allait ouvrir les trois principales plaies du foncier rural en Côte d'Ivoire, énumérées ainsi qu'il suit: l'accaparement des terres par l'Etat et les multinationales, les ventes illégales et l'installation irrégulière des étrangers (ou des allogènes). Tout ceci, couplé d'une volonté d'instrumentalisation nationaliste et

politicienne et les subséquentes tensions intercommunautaires, ont fini par placer les gouvernants devant deux grandes questions-pièges auxquelles ils devaient indéniablement apporter de bonnes réponses au nom de la paix sociale. Premièrement : à qui appartient la propriété foncière rurale? Deuxièmement: comment accéder à la propriété foncière rurale?

La première question est résolue par la constitution du 8 Novembre 2016, qui en son article 12 dispose que « *Seuls l'Etat, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes peuvent accéder à la propriété foncière rurale. Les droits acquis sont garantis.* » Cette disposition identifie principalement trois personnes pouvant accéder à la propriété foncière : l'Etat, les collectivités publiques, notamment les communes et les régions en tant qu'entités décentralisées et les personnes physiques ivoiriennes, à l'exclusion donc des personnes morales de droit privé notamment (sociétés, associations, etc.). Cependant elle garantit les droits acquis; ce qui sous-tend que cette disposition n'étant pas rétroactive, l'acquisition des terres par des personnes non autorisées, antérieurement à son entrée en vigueur, demeure valable. Cependant, si cette garantie des droits acquis peut être de nature à préserver une forme de justice sociale dont la remise en question avait été aussi à l'origine de la rébellion de 2002, elle ne demeure pas moins confrontée à la prégnance du discours « ivoiritaire » et des prétentions formulées par les ayants droits des premiers occupants qui viennent ainsi troubler la jouissance paisible des acquéreurs; toute chose qui place au cœur du débat les mécanismes d'accession à la propriété foncière.

La deuxième question, réglée par la loi du 23 décembre 1998, est l'une des plus capitales; car l'enjeu, outre la sécurisation de la propriété foncière rurale, est la pleine maîtrise par l'Etat du foncier rural qu'engendrerait sa traçabilité. Toutefois là encore, le constat est amer car jusqu'au début de l'année 2019, seules 10% des terres avaient été immatriculées.⁵⁰ Cela est dû à plusieurs facteurs dont les plus significatifs sont: d'une part la sensibilisation insuffisante des détenteurs de droits coutumiers qui ne comprennent pas toujours le contenu du droit de propriété (concept tiré du code civil de Napoléon et aux antipodes des mécanismes traditionnels d'accession à la pleine jouissance foncière) et d'autre part le coût onéreux de la procédure pour ceux qui veulent bien immatriculer leurs terres . Dans cette dynamique, il faut craindre que la rareté des terres et leur grande valeur pécuniaire accroissent, au sein de cette faible effectivité de la réglementation, les ventes

⁵⁰ Koffi Justin KOUASSI, « Les conflits fonciers ruraux en Côte d'Ivoire », article consulté sur http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1094_fr.html, le 24 octobre 2019.

illégales, les installations sauvages et une récurrence des conflits fonciers ; toute chose de nature à éprouver le système judiciaire.

- **Au regard d'une difficile paix par le Droit**

Le foncier rural en Côte d'Ivoire met à nu un affrontement normatif prévisible entre le droit coutumier et le droit étatique dont la mission est de purger les terres des droits coutumiers, rivaux de la loi générale et impersonnelle, sanctionnée par l'Etat à travers ses juges. Mais la décision du juge qui a autorité de la chose jugée et donc frappée du sceau de la présomption de vérité légale est-elle perçue comme légitime dans le contexte des conflits fonciers? En réalité, les litiges fonciers qui ont fini par envahir les tribunaux ne sont pas purement juridique, mais comporte un volet politique et sociologique dans la mesure où toutes les parties n'accordent pas la même valeur aux textes en vigueur. Pour certains, ils sont le dernier recours pour éviter une spoliation tandis que, pour d'autres, ils ne sauraient contredire des traditions ancestrales. Cette tension mettant aux prises quelques fois la parole du juge et la parole des chefs coutumiers, dépositaires dans ce domaine d'une véritable légitimité, se déroule généralement au détriment de la loi. Or, l'impuissance du Droit est un boulevard pour la justice privée souvent violente et donc inappropriée. S'il est vrai que le bornage consensuel des terres, entrepris par l'Etat, peut permettre d'asseoir une plus grande légitimité du droit étatique, il faut noter que les perceptions subjectives de la propriété foncière sont souvent un frein de la prévention par le Droit.

Au vu de ce qui précède que pouvons-nous prôner pour éviter que les faiblesses structurelles liées à la propriété foncière n'entament la paix sociale ?

B. LES RECOMMANDATIONS POUR UNE PAIX PAR LA TERRE

A ce niveau, sans avoir la prétention d'épuiser la question, il convient de souligner quelques actions déjà entreprises à divers niveaux avant d'énoncer quelques pistes de réflexion.

- **Les actions déjà entreprises**

Dans ce cadre, il convient de souligner que l'Etat aussi bien que des ONG ou des *Thinks tanks* ont activé plusieurs leviers en vue de réduire les conflits fonciers. Par exemple: outre les diverses actions de sensibilisation entreprises dans le monde rural pour

promouvoir la sécurisation des terres et la cohésion sociale, l'Etat procède avec l'appui des partenaires au développement comme l'AFD à la délimitation des villages en vue de réduire les conflits fonciers et de s'assurer une plus grande visibilité du domaine foncier rural.

- **Les actions à entreprendre**

Elles sont de divers ordres. Premièrement sous l'angle juridique, la loi foncière, pour une plus grande effectivité, ne peut s'affranchir totalement des perceptions coutumières de la terre. Sans être uniformes, celles-ci ont des points de convergence qu'il faut réussir à synthétiser. Cela permettrait une plus grande pénétrabilité de la loi. Dans cette même veine, il faudrait également tenir compte du caractère multidimensionnel des litiges fonciers en permettant aux autorités coutumières ou traditionnelles de participer aux instances juridictionnelles aux côtés des juges professionnels afin de garantir une plus grande force exécutoire aux décisions de justice concernant le foncier rural. Cette technique judiciaire, dénommée l'échevinage, existe déjà en matière commerciale, où des juges non professionnels, proposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie, participent à l'œuvre de justice à côté des juges professionnels au nom de la spécificité des relations d'affaires. Nous croyons que la spécificité de la question foncière justifierait un tel régime.

Deuxièmement sous l'angle administratif, l'Etat gagnerait à rendre plus fluide et moins coûteuse la procédure d'immatriculation des terres; ce qui réduirait considérablement *ipso facto* les ventes illégales et les installations irrégulières. Un fond d'aide temporaire, destiné aux détenteurs de droits coutumiers indigents, calqué plus ou moins sur le modèle de l'assistance judiciaire, peut accélérer la purge des droits coutumiers. Le coût consenti permettra d'éviter un plus grand mal.

Troisièmement sous l'angle socio-économique, l'Etat devrait maîtriser le flux migratoire en Côte d'Ivoire et continuer à sensibiliser les populations au vivre-ensemble et aux gains durables de la cohésion sociale en surveillant le discours politique. Celui-ci ne doit pas exacerber les tensions, par une rhétorique identitaire, qui serait de nature à réveiller de vieux démons en somnolence.

II. RECONSTRUCTION SOCIALE ET RECONCILIATION EN CÔTE D'IVOIRE : LA PAIX PAR LA POLITIQUE

La construction du joyau de paix dans un pays sorti de crise est un énorme chantier sensible qui n'épargne aucune sphère de la gouvernance publique et pour lequel chaque détail compte pour l'édifice architectural de paix recherchée. Le lien étroit entre politique publique et paix invite à porter un regard attentif sur la dynamique de chaque secteur de la vie publique au regard de la responsabilité régalienne de l'Etat. Dans ces circonstances, l'atteinte des objectifs de cohésion sociale et de paix durable conduit à analyser une conception « soft power » de la construction et du maintien de la paix, une paix positive encadrée par le renforcement des valeurs démocratiques.

A. POLITIQUE SECURITAIRE ET STABILITE SOCIOPOLITIQUE : PREMIER PAS VERS LA RECONCILIATION

En matière de gestion de conflit ou de sécurité, les méthodes de gestion du vivre ensemble laissent entrevoir une définition positive de la paix⁵¹: elle n'est pas seulement une absence de violence ou de conflit, mais elle est aussi une notion durable et généralisable qui prend en compte les capacités de l'Etat à assumer ses fonctions régaliennes; en particulier celle de la sécurité de ses populations.

La fonction première de l'État étant de garantir les conditions de vie en société, la notion de "sécurité" doit être au centre des préoccupations de l'État. Ainsi, on peut considérer que la protection contre les risques majeurs, la sécurité environnementale, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire et même la protection sociale (minimas sociaux) renvoient à cette notion de sécurité.

Les situations de dérèglement sécuritaire spontané, causées par de multiples épiphénomènes (inondation meurtrière répétée, insécurité physique avec la menace des enfants en conflits avec la loi, scandale répété d'aliments avariés sur le marché local, insécurité alimentaire chronique⁵², etc.), contrarient, aux yeux des populations, l'action publique. Dans ces conditions, il s'observe une crise de confiance entre gouvernants et gouvernés. De ce fait, les difficultés de l'État pour garantir de meilleures conditions de vie

⁵¹ Article Irénée, « La paix par la politique : une définition positive de la paix », Sophie Arie, Paris, juillet 2008

⁵² Cf. Rapport 2015 de l'INS, « ANALYSE DE LA SITUATION NUTRITIONNELLE EN CÔTE D'IVOIRE », http://www.nutrition.gouv.ci/fichier/doc/Analyse_situationnelle_15_08_16.pdf, consulté le 03 novembre 2019

aux citoyens sont perceptibles dans les différents secteurs de la société, y compris dans l'armée, menaçant ainsi la stabilité des institutions et le processus de consolidation de la paix dans le pays.

Ces difficultés entraînent une insécurité psychologique chez les populations due au traumatisme né de la longue crise militaro-politique ayant ouvert la boîte de pandore à une multitude de déboires tel que:

- l'incivisme à divers niveaux de la société;
- la crise de l'autorité et des institutions;
- les atteintes à l'intégrité physique des individus;
- le manque de confiance dans les appareils sécuritaire et judiciaire;
- le sentiment pour les populations d'être abandonnées par l'Etat;
- la vie chère;
- la corruption aux concours administratifs;
- les crises dans le secteur de l'éducation et de la formation;
- etc.

Pour rendre pérennes les efforts de consolidation de la paix, il faudrait améliorer la gouvernance publique et traiter sérieusement les problèmes mentionnés.

B. LA POLITIQUE DE LA MAIN TENDUE ET DU CŒUR FERME : QUEL CHEMIN POUR UNE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN CÔTE D'IVOIRE ?

« Côte d'Ivoire : réconciliation nationale, où en sommes-nous ? », tel est l'intitulé de l'enquête-terrain menée par l'APDH⁵³ dans treize villes et treize villages représentant les cinq grandes régions ivoiriennes. Les résultats de ce travail révèlent que pour les populations l'un des principaux obstacles à la réconciliation est le manque de volonté politique des acteurs nationaux d'aller à la réconciliation. En effet, pour 41% des personnes interrogées, cette volonté est faible, voire inexistante. Ainsi, les initiatives politiques et institutionnelles du président Alassane Ouattara, tendant la main à ses adversaires politiques pour la reconstruction de la nation, sont jugées peu efficaces. C'est le cas de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), à laquelle a succédé la Commission

⁵³ APDH, acronyme désignant l'ONG Action pour la Protection des Droits de l'Homme.

Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes (CONARIV), et dont les actions et les résultats n'ont pas encore convaincu.

Et pourtant, il ne saurait faire l'objet de débat que le gouvernement ivoirien a, au lendemain de la crise, déployé des efforts pour contribuer à reconstruire le tissu social et favoriser la cohésion sociale pour une paix durable. Selon le Directeur de la Solidarité et de la Cohésion sociale⁵⁴, ces actions ont été orientées sur un plan triade, partant du cadre législatif (ratification de traités internationaux en matière de justice, Réforme du Secteur de la Sécurité – RSS, etc.) au cadre institutionnel (avec la mise sur pied de plusieurs organismes, tels que la CDVR⁵⁵ ou encore la CONARIV⁵⁶ pour prendre en charge les victimes de la crise, etc.) jusqu'aux actions concrètes menées par le gouvernement sur le terrain, dont l'organisation du retour des réfugiés et leur réinsertion dans la vie socio-économique et professionnelle⁵⁷.

Toutefois, la bonne marche de ces initiatives en matière de paix et de cohésion sociale a été quelque peu contrariée. La persistance des velléités et les difficultés économiques des citoyens à satisfaire convenablement leurs besoins vitaux (cherté de la vie) ont, malgré les efforts du gouvernement en faveur de la paix, sévèrement dilué l'impact positif qu'aurait pu engendrer les différentes initiatives du gouvernement. L'action gouvernementale est ainsi confrontée à de véritables défis structurels et conjoncturels comme mentionnés plus haut, parfois entretenus à dessein au nom de calculs politiques. En effet, de propos recueillis du Directeur de la Solidarité et de la Cohésion sociale du MSCSLP, des communautés seraient victimes d'instrumentalisation politique par des cadres et/ou leaders communautaires dans des localités de Côte d'Ivoire⁵⁸.

Au regard de ce qui précède, il va sans dire que toute réconciliation doit être voulue par chacune des parties prenantes. C'est pourquoi, les pouvoirs publics doivent traduire leur volonté de tendre la main en des actes concrets sur fond d'humanisme qui séduiraient

⁵⁴ Michel SEKA, Directeur de la Solidarité et de la Cohésion Sociale au Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté.

⁵⁵ CDVR désigne la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation mise en place par l'ordonnance N° 2011-85 du 13 mai 2011, remplacée par l'ordonnance N° 2011-167 du 13 juillet 2011.

⁵⁶ CONARIV désigne la Commission Nationale de Réconciliation et d'Indemnisation des Victimes, créée en mars 2015

⁵⁷ Cf. les rapports de l'OIM sur le retour volontaires des réfugiés ivoiriens, <https://data2.unhcr.org/fr/situations/ivorianreturnee>, consulté le 04 novembre 2019.

⁵⁸ Echange avec Michel Séka, Directeur de la Solidarité et de la Cohésion Sociale au Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, lors sa communication le 03 septembre 2019 dans le cadre des activités du PNDP.

les cœurs pour une réconciliation durable. Aussi appartient-il à tous les acteurs de faire prévaloir, par-dessus tout, l'intérêt supérieur de la Nation en évitant de poser des préalables et conditions parfois surréalistes (conflit de personnes, d'intérêts, de valeurs, etc.) à la marche vers la cohésion sociale et la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire.

A cela s'ajoute un certain nombre de perspectives pour la sauvegarde des acquis pour une paix durable. Ce sont, entre-autres, la mise sur pied d'un processus inclusif par lequel les entités sociales et politiques, autrefois antagonistes ou adversaires, parviennent par des mécanismes tels que le dialogue et la médiation à un état d'acceptation mutuelle et d'apaisement ; aussi faudrait-il, pour garantir la réconciliation, renforcer le bien-être social des populations à travers la construction d'infrastructures communautaires, le renforcement de l'intégration socio-économique, la promotion des Droits Humains et des libertés publiques et individuelles tout en rapprochant toutes les communautés et les formations politiques parties au conflit; et pour finir, il faut garantir l'équité dans la fourniture des biens et services, de même que l'égalité des chances dans l'accession de ces biens et services. Les frustrations des populations étant des facteurs susceptibles de favoriser des conflits.

III. LES EPINEUSES QUESTIONS DES CRIMES, DES PRISONNIERS ET DES REFUGIES DE LA CRISE POSTELECTORALE

Dans la plupart de pays sortant de crise, le challenge majeur porte sur la capacité de l'Etat à réunir ses citoyens autour d'objectifs communs et à recoller le tissu social déchiré par le conflit. De ce processus de reconstruction post-crise qui permet d'assurer la transition d'un passé divisé à un avenir commun entre les parties prenantes, l'approche « solutionneur » visant à tourner la page et à relever les défis inhérents au conflit peine toujours à faire l'unanimité.

La Côte d'Ivoire, sortie d'un malaise démocratique en 2011 et engagée à ce périple, reste partagée entre deux paradigmes de paix « contradictoires » sur le traitement fait de la délicate situation des crimes, des prisonniers, des réfugiés et des autres victimes de la crise post-électorale. Si pour certains « Justice et réparation » doivent être les seuls piliers d'une paix durable en Côte d'Ivoire après cette crise socio-politique, pour d'autres, en revanche, le problème étant politique, la solution ne peut que l'être également pour garantir la stabilité du pays.

A- LA PROMOTION DE LA JUSTICE POUR LA RECONCILIATION NATIONALE : UNE APPROCHE INATTAQUABLE DANS LE PRINCIPE

Selon plusieurs organisations de défense des Droits humains, la crise ivoirienne a été ponctuée de graves atteintes. Le besoin de paix et la nécessité de la réconciliation impliquent, pour les activistes des Droits humains, un processus inclusif basé, entre autres, sur la promotion de la justice, le rétablissement de la vérité, la mise en place d'un processus de réparation des victimes, les conditions favorables au retour des réfugiés de la crise post-électorale⁵⁹.

Ce procédé de la construction d'une paix par le droit (la réparation judiciaire des faits) peut s'avérer long; étant entendu que le temps de la justice n'est pas le temps des profanes. Ceci dit, le processus en lui-même est un gage d'une réconciliation solide et une

⁵⁹ La crise post-électorale de 2010-2011 avait provoqué un peu plus de 300 000 réfugiés dans les pays frontaliers, Cf. <https://www.jeuneafrique.com/324709/societe/carte-se-trouvent-45-000-refugies-de-crise-postelectorale-ivoirienne/>, publié en mai 2016, consulté le 04 novembre 2019.

panacée pour guérir des blessures ; quitte à ce que le droit, dans toute sa splendeur, soit dit et appliqué avec équité et justice.

Ailleurs, les processus de justice transitionnelle et/ou formelle tenus dans les règles de l'art ont prouvé leurs efficacités et permis aux différentes communautés d'enterrer la hache de guerre et repartir du bon pied après avoir situé la responsabilité pénale des parties prenantes. Cela passe avant tout par la séparation stricte des pouvoirs avec un appareil judiciaire indépendant qui travaille objectivement à établir les faits, à engager les parties à la reconnaissance de leurs responsabilités respectives et en assumer la charge pénale due, avant tout pardon national. Par exemple, au Rwanda où ce procédé s'est traduit par la mise en place d'un tribunal spécial⁶⁰, la création des Gacaca⁶¹ et certaines réformes législatives pour renforcer l'appareil judiciaire⁶², le pays semble avoir convenablement fait table rase du passé et reconstruit l'unité nationale lui permettant d'envisager l'avenir avec beaucoup plus de sérénité.

La Côte d'Ivoire dispose d'une armada juridique pouvant faire évacuer les contentieux de la crise postélectorale de 2011, situer les responsabilités pénales sur les faits, engager la réparation des dommages causés, etc. Mais la duplicité du motif conflictogène de la crise et la complexité de la situation socio-politique sont un boulet pour l'appareil judiciaire à rassembler les cœurs par le droit et aboutir ainsi à une réconciliation effective.

Que faire alors face aux limites du système de droit ?

Pour nous, les insuffisances nées de l'ambiguïté et l'ambivalence entretenues sur le chantier de la justice en Côte d'Ivoire ne peuvent être comblées que par l'exploration d'autres alternatives, prenant en compte droit et politique, pouvant aider à bouger les lignes et faire un grand pas vers la construction d'une paix pérenne.

⁶⁰ Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) a été instauré par une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies, résolution 955 du 8 novembre 1994

⁶¹ La loi organique Nr:40/2000 du 26 janvier 2001 portant création des « Juridictions Gacaca » et organisation des poursuites des infractions constitutives du crime de génocide ou de crime contre l'Humanité, commises entre le 1^{er} octobre 1990 et le 31 décembre 1994 a été adoptée par l'Assemblée Nationale rwandaise.

⁶² Club sahel de l'Afrique de l'Ouest, Rapport intitulé « LEÇONS TIRÉES DE LA RECONSTRUCTION POST-CONFLIT AU RWANDA », disponible sur <http://www.oecd.org/fr/pays/rwanda/40992308.pdf>, consulté le 05 novembre 2019

B- L'AMNISTIE GENERALE : UNE VOIE NON NEGLIGEABLE POUR L'EFFECTIVITE ET LA DURABILITE DE LA PAIX EN CÔTE D'IVOIRE

Les contraintes qui freinent l'usage des méthodes de responsabilisations alternatives sont davantage propices à l'impunité qu'à la responsabilisation, vu l'impossibilité pratique de poursuivre la totalité ou la plupart des auteurs à la suite d'un conflit. Ainsi, si les poursuites pénales s'avèrent, dans certains cas, l'approche idoine pour une meilleure responsabilisation, il est en revanche périlleux et inutile d'y recourir de manière exclusive ou à l'excès quand la réalité sociopolitique n'y est pas favorable. Insister de manière absolue sur la responsabilisation pénale minerait considérablement toute possibilité de conciliation des parties au conflit, voire entraverait la réconciliation nationale du fait des frustrations qu'elle occasionnerait chez les uns ou des peurs qu'elle susciterait chez les autres.

Face à ce défi, l'Etat doit adopter une approche flexible, alliant droit et politique, dans la mise en œuvre du processus de réconciliation et de paix tenant compte d'une justice qui renforcent le droit des victimes à la vérité, au dédommagement, à la responsabilisation et aux garanties de non-répétition.

C'est en ce sens que nous suggérons, en guise de plaidoyer, au Président de la République, M. Alassane Ouattara, dans sa volonté de réconcilier les ivoiriens, de rendre effective une amnistie générale pour toutes les parties prenantes du conflit, y compris pour d'éventuels crimes dont la responsabilité serait imputée à des « Com-zones »⁶³ et les militaires encore détenus ou poursuivis pour leur implication dans la crise post-électorale de 2011. Il est clair qu'au regard de l'impact qu'a eu l'amnistie de 2018 sur la situation socio-politique, ayant conduit à décrier en partie l'atmosphère notamment par la libération d'acteurs politiques majeurs comme Mme Simone Ehivet Gbagbo, les Ministres Moïse Lida Kouassi, Assoa Adou et Hubert Oulaye, cela pourrait favoriser un environnement de paix durable en Côte d'Ivoire. Une telle initiative apaiserait fortement les cœurs, balayerait toutes les peurs et craintes de représailles.

Toutefois, si certains voient dans ces pratiques et tendances une menace contre des normes de la justice et, partant, une menace contre les perspectives de paix sur le long

⁶³ « Com-zones », terme utilisé pour désigner des ex-rebelles commandant de zones dans les parties Centre, Nord et Ouest de la Côte d'Ivoire entre 2002 et 2011.

terme, il n'en demeure pas moins que celles-ci sont même autorisées par le droit international,⁶⁴ qu'elles représentent des développements positifs majeurs dans la pratique au niveau local et préfigurent des accords qui concourent à l'instauration d'une paix et d'une justice durables⁶⁵.

Pour ce qui concerne les activistes des Droits humains et des associations des victimes, nous appelons à un dépassement des positions pour l'intérêt national en souscrivant à cette approche de l'amnistie générale des parties prenantes au conflit de 2010-2011 comme décliné ci-dessus. Loin d'être la remise en cause des droits à la justice et à la réparation du tort subi par les victimes, cette amnistie pourrait être le garant d'un environnement socio-politique plus sûr et faire la promotion d'une justice indépendante et impartiale. Compte tenu de l'importance de la préservation de la paix et afin d'éviter de retomber dans un autre conflit de grande intensité, nous invitons les parties à un dépassement des intérêts personnels.

Du reste, il incombe principalement à l'Etat de Côte d'Ivoire, soutenu par ses partenaires, de déployer les moyens nécessaires pour se rapprocher davantage des victimes et parents de victimes dans le but de leur faire comprendre, dans un dialogue participatif, le caractère indispensable et la pertinence d'une telle action de grâce. La loi d'amnistie, pour qu'elle soit légitime et aboutisse aux résultats escomptés, se doit d'être encadrée par un dialogue inclusif avec les parties prenantes, en particulier les victimes et parents de victimes de sorte à l'assortir de clause de redevabilité contenant des sanctions alternatives qui soulageraient fortement le cœur des victimes et la conscience collective. Un tel processus prendrait en compte la responsabilité de l'Etat de Côte d'Ivoire à garantir l'indemnisation complète de toutes les victimes.

⁶⁴ L'article 6, paragraphe 5, du deuxième protocole de 1977, additionnel aux conventions de Genève de 1949, applicable en cas de conflit armé non international, dispose que « À la cessation des hostilités, les autorités au pouvoir s'efforceront d'accorder la plus large amnistie possible aux personnes qui auront pris part au conflit armé ou qui auront été privées de liberté pour des motifs en relation avec le conflit armé, qu'elles soient internées ou détenues ».

⁶⁵ Cf. la documentation du CICR sur le Droit international humanitaire coutumier, disponible sur <https://www.icrc.org/fr/document/lamnistie-au-regard-du-droit-international-humanitaire-objectifs-et-champ-dapplication>, consulté le 05 novembre 2019

A) LES ATELIERS PREPARATOIRES DU PNDP 2018-2019, de décembre 2018 à août 2019



#PNDP / Zone 1 : Bouaké, le 08_12_2018



#PNDP / Zone 2 : Yamoussoukro, le 19_01_2019



#PNDP / Zone 3 : Daoukro, le 09_02_2019



#PNDP / Zone 4 : Bondoukou, le 22_02_2019



#PNDP / Zone 5 : Gagnoa, le 15_03_2019



#PNDP / Zone 6 : Korhogo, le 25_04_2019



#PNDP / Zone 7 : San-Pedro, le 13_06_2019



#PNDP / Zone 8 : Séguéla, le 24_07_2019



#PNDP / Zone 9 : Duékoué, le 26_07_2019



#PNDP / Zone 10 : Abidjan, le 28_08_2019



B) LES ATELIERS PRINCIPAUX DU PNDP 2018-2019, d'août à septembre 2019



#PNDP / Atelier principal 1 : panel avec les hommes de medias, le 28_08_2019



#PNDP / Atelier principal 2 : conférence avec le Ministère de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, le 03_09_2019



#PNDP / Atelier principal 3 : conférence avec les défenseurs des Droits de l'Homme, le 03_09_2019



#PNDP / Atelier principal 4 : forum avec les acteurs nationaux, le 10_09_2019



Centre de Recherche Politique d'Abidjan